

Validation et participation financière de
l'UT3 pour le laboratoire international
IRN FALCoL



**Commission de la recherche du conseil académique
du 12 juillet 2022
Délibération 2022/07/CR-022**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2021 qui fixe la répartition de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget 2022 ;

Vu la délibération 2021/12/CA-113 en date du 13 décembre 2021 qui adopte de budget initial 2022 ;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche en date du 18 novembre 2021 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2022 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 du 10 juin 2021 définissant les forfaits annuels pour le soutien aux laboratoires internationaux selon les critères retenus ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier au laboratoire international French-Australian Laboratory for the study of the Continental Lithosphere (FALCoL) pour la période 2022 à 2026 et décident d'attribuer une dotation de 1000 euros pour l'exercice budgétaire 2022.

Toulouse, le 13 juillet 2022

Le Président,


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0